# Bon, alors, c'est qui ?

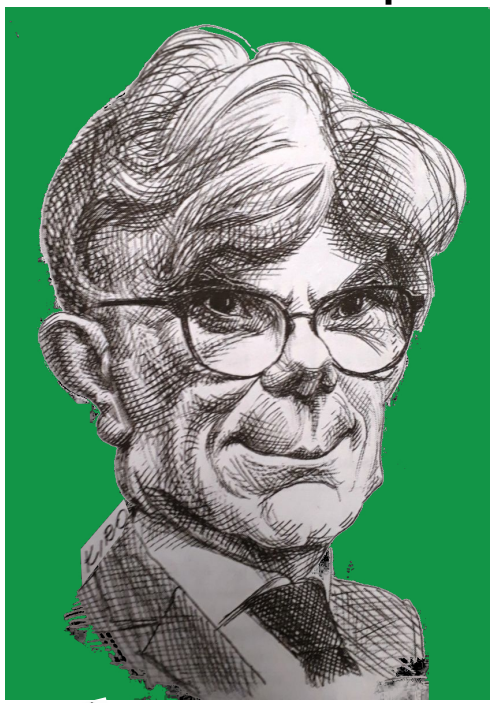

Aujourd'hui, la cinquantaine, formé aux sciences de la vie et de la nature à Paris. Dès 96 il travaille pour la chambre d'Agriculture du Loir et Cher, pour le service du développement local. En parallèle, il reprend des études et devient diplômé de Sciences Po en 2003.

Le gars qui en veut !

**C'est notre MASA !… Vous voyez pas ?**

Toujours dans le Loir et Cher, élu local en 94, puis maire d'une petite commune rurale dès 2008, pour 2 mandats, Conseiller Régional de 2004 à 2010, il traite des dossiers sur l'aménagement du territoire de notre région. Président de com com en 2016, il refuse la proposition de devenir Ministre de l'Agriculture en 2017, et devient secrétaire général du MODEM et député du Loir et Cher. En 2020, nommé ministre des Relations avec le Parlement, "*J'ai considéré que la vie politique ce sont des étapes, qui se gravissent lentement, marche par marche*", expliquait-il.

Pas de doute : il grimpe !

**C'est notre MASA !… Vous ne voyez toujours pas ?**

En 2018, la loi EGalim issue des États généraux de l'alimentation "pour équilibrer des relations commerciales dans le secteur agricole et alimentaire avec une alimentation saine, durable et accessible à tous", il se prononce pour l'utilisation du glyphosate, pour l'élevage en cage des poules et des lapins, contre l'offre systématique d'un menu végétarien dans les cantines scolaires, contre les caméras de surveillance dans les abattoirs.

Une vision innovante de l'agriculture, non ?

**C'est notre MASA !...euh, au fait, c'est quoi MASA ?**

*C'est notre **M**inistre de l'**A**griculture et de la **S**ouveraineté **A**limentaire : **Marc Fesneau.***

## Késako : CoHS

Décret n°93-605 du 27 mars 1993

La **Co**mmission **H**ygiène et **S**écurité est le premier outil de santé et sécurité au travail. Son existence est obligatoire dans les établissements.

Elle rassemble outre des membres de droit (directeur.trice, CPE, gestionnaire, directeur.trice d'exploitation), des représentants.es des personnels enseignants et administratifs, des parents, des apprenants. Peuvent siéger en qualité d'expert : médecin, infirmier.e, inspecteur.trice du travail, maître de stage, etc. Les réunions ne sont pas publiques.

Les membres des CoHS doivent pouvoir suivre des formations afin de les accompagner dans leurs démarches ( visites de srvice, élaboration du document unique, du plan RPS...) La CoHS se réunit au moins deux fois par an en séance ordinaire. Elle peut se réunir en séance extraordinaire si la situation dans l'établissement l'exige.

Une CoHS n'a pas de compétence réglementaire sur les conditions de travail des agents. Mais les procès verbaux sont transmis et étudiés en CHSCTREA (cf Vu corrigé n°29). Ces comptes rendus permettent de dégager des problématiques régionales.

SNETAP FSU Centre-Val de Loire

https://regions-snetap-fsu.fr/cvdl/

# VU Corrigé !

Bulletin du SNETAP-FSU de la région Centre

mardi 28 juin 2022 - n°33

## EDITO

Après ces élections, les urnes ont parlé et la Macronie n'a pas les coudées franches pour le quinquennat qui s'annonce. Pour l'instant beaucoup de questions et peu de réponses quand à la tournure des événements...

Notre cher ministère a trouvé son gardien Marc Fesneau, le local de l'étape. On peut s'attendre à des prises de positions en faveur d'une agriculture qui veut avant tout nourrir "le monde" et on sait comment, au grand dam de nos sols, de nos rivières et autres milieux qui n'en peuvent plus de cette surexploitation.

Produire autrement, oui il est grand temps ! Les colères de la nature nous le rappellent assez souvent ces derniers temps. Le SNETAP-FSU l'a rappelé à notre président de région car les chiffres sont tombés : 50% des agriculteurs en région seront à la retraite sous 5 ans, et oui M. le Président, c'était 10… il y a 5 ans ! Nous devons obtenir des moyens pour former les jeunes générations !

Pour une agriculture responsable ou pour contrer la réforme des retraites annoncée à 65 ans, le chemin va être long et semé d'embûches. Il ne faudra pas laisser la part belle au libéralisme à tout va.

Dans nos établissements, des dossiers sont toujours sur la table : l'AP en bac techno, le dossier protocole CFA CFPPA, la cédéisation des AE et d'autres dossiers vont devoir trouver une issue. Par exemple, avec la loi Pénicaud, c'est plutôt la jungle et il est temps de poser des jalons pour cadrer tout ça.

Cette année, ce sont les élections professionnelles pour les salariés du public. Le SNETAP-FSU portera ses mandats sur l'ensemble des sujets et aura besoin de vos votes pour lui donner toute légitimité à vous défendre, aux cotés de la CGT et de SUD devant les instances régionales et nationales.

Bonne lecture à toutes et tous et bonnes vacances bien méritées.

VOTE | AP | CFA CFPPA | AE | MASA

## Du 1er au 8 décembre prochains : on va voter !

Tous les 4 ans, les personnels de la fonction publique sont appelés à choisir leurs représentant.es. Un rendez-vous démocratique d'importance bien institutionnalisé donc. Oui, mais... ce qui s'annonce, c'est à la fois un « classique » et pourtant ce ne seront assurément pas des élections professionnelles comme les autres, cela au moins pour 3 raisons :

**(1) d'abord le gouvernement a imposé sans discussion possible le passage au vote électronique**... alors même que les expériences de l'Éducation Nationale ou encore du Conseil Régional Centre nous instruisent du risque majeur d'effondrement de la participation – jusqu'à des moins 40 à 50% –, d'une part faute d'un accès aisé aux plate-formes de vote (plusieurs clés d'accès avec données professionnelles et personnelles étant nécessaires pour sécuriser la procédure) et d'autre part du fait des difficultés avérées et récurrentes des administrations pour « mettre en qualité », entendez garantir les adresses courriels des agents (notamment sur budget des EPL et du SUP) ;

**(2) ensuite, du fait de la loi transformation de la fonction publique, les instances représentatives changent de nom et pour partie de cadre** ; ainsi les comités techniques (CT ministériel, CT Enseignement Agricole DGER et CT Régional Enseignement Agricole DRAAF-SRFD) deviennent des Conseils Sociaux d'Administration (CSA) sur le modèle du Privé (CSE)... avec la fin des CHSCT comme instances à part entière, les questions SST étant désormais traitées dans une commission spécialisée émanant du CSA avec pour seule obligation une réunion minimum par an !

**(3) enfin, au regard des enjeux de la période particulièrement difficile que nous connaissons, le congrès national du SNETAP-FSU a décidé de faire le choix de l'unification syndicale**, en proposant des listes d'union aux deux autres organisations avec lesquelles nous travaillons depuis de nombreuses années. Nous avons en commun des revendications fondamentales (attachement au service public, défense sans compromission de ses agents) et une conception pleinement partagée du syndicalisme (de terrain, de lutte et de transformation sociale), tout en conservant nos spécificités et nos fonctionnements propres. Notre diversité syndicale est une force, entre tradition de solidarité ouvrière et paysanne, connaissance du monde de l'éducation, de la recherche et des missions propres à notre ministère – agriculture et environnement, sécurité alimentaire et sanitaire. **Le SNETAP-FSU, le SNUITAM-FSU, la CGT Agri et SUD Rural Territoires se présenteront donc unis et plus forts ensemble lors des élections de décembre prochain !**

## Les AE et la cédéisation

Le 22 mars 2022, la sénatrice Michèle Victory alerte J-M Blanquer sur l'urgence de prendre le décret concernant l'article 10 dans le cadre de la loi visant à combattre le harcèlement scolaire publiée au J.O. le 3 mars 2022.

Cet article est le fruit d'un long travail mené depuis l'examen de la proposition de loi visant à lutter contre la précarité des AE. Il permet à l'État de conclure des contrats à durée indéterminée avec les assistants d'éducation, dont les modalités sont renvoyées à décret.

Cette disposition met fin à la situation incohérente où les 65 000 AED du pays - dont 30 % d'étudiants - devaient cesser brutalement leurs missions après 6 années d'exercice. On en connaît tous dans nos établissements. Cependant, en l'absence de décret, le travail du législateur est vain.

Or, personne n'y perdrait : les établissements comme les intéressé.es !

- **Dans nos bahuts**, nos collègues CPE ont du mal à garder ces agents, à 35h avec du temps libre pendant les vacances scolaires, certes… Mais vu que leur situation n'est pas pérenne, ils vont chercher ailleurs ! Bref, les lycées ont du mal à recruter… et ce d'autant plus qu'ils sont éloignés des grandes agglomérations : les étudiants – 1/3 du vivier - ne se précipitent plus sur ce type de proposition d'emploi.

- **Coté salarié**, ces nouveaux publics, souvent plus âgés, parfois parents, quelquefois avec seulement le bac en poche, aspirent aussi à la reconnaissance qui leur est due, après 6 ans de pratique d'encadrement sur le terrain : accéder à davantage de sérénité, de stabilité dans l'emploi, cet emploi qu'ils apprécient, puisqu'ils sont restés dans un établissement qu'ils connaissent parfaitement.

Quand ce décret sera passé, ils pourront s'investir sur des projets à long terme, mais également envisager de se former pour passer des concours internes. Ce seront de parfaits référents, aptes à seconder les CPE dans le quotidien des nouveaux arrivants dans l'équipe Vie Scolaire. Sans parler des changements dans leur vie personnelle...

Le Conseil Supérieur de l'Éducation se réunit le 7 juillet sur ce sujet. Enfin le décret d'application ? Une urgence alors qu'il y a consensus sur la question, pour le bien des personnels comme pour les établissements !

## Accompagnement Personnalisé en STAV : REPRENDRE LE COMBAT dès la rentrée 2022

Depuis la rentrée 2019, les heures d'AP en STAV sont coefficientées 0.5h car, faute de budget pour la DGER, l'AP ne relèverait plus du face à face et n'impliquerait ni préparations ni corrections ! **Un comble !**

Nos différents combats (pétitions, mouvement de grève, mobilisation, interventions auprès du Ministère…) avaient obligé le Gouvernement à revenir sur cette disposition pour la rentrée 2020.

Cependant, devant la DGH insuffisante, la seule réponse de l'administration depuis 2 ans est de payer les 0,5h manquantes par des HSE !!!

On pourrait se dire "Après tout, du moment qu'elles sont payées..." **SAUF QUE**, comme elles n'apparaissent pas sur nos fiches de service, on peut très bien nous demander de prendre une classe supplémentaire.

Et si nous acceptons cela en bac Techno, qui nous dit que demain, ce système ne passera pas en bac pro, par exemple, pour la pluri ? En BTS pour le M11 ?

Sans parler du fait que les HSE ne comptent pas dans le calcul de nos retraites...

**Inadmissible et inacceptable !!!**

Nous ne devons pas baisser les bras mais au contraire **reprendre le combat dès la rentrée de septembre 2022**.

Pour cela, le SNETAP a besoin de vous pour imposer à la DGER d'appliquer les promesses gouvernementales.

Dès maintenant et à la rentrée 2022, informons nos directions et les parents d'élèves que nous refuserons d'être payés en HSE et que nous effectuerons que le nombre d'heures d'AP apparaissant sur nos fiches de service !

## Les personnels des CFA-CFPPA en ont assez !

**Assez** d'attendre que leurs conditions de travail, rémunérations, missions, soient enfin clarifiées et cadrées dans un texte réglementaire de portée nationale.

**Assez** d'attendre de réelles avancées sur les parties 2 et 3 du protocole de gestion des personnels des CFA-CFPPA en harmonisant par le haut les pratiques basées sur la circulaire de 98 et non, comme le propose l'administration dans ses groupes de travail, des fiches-mission à amender et la mise en place d'un énième observatoire.

Nul besoin d'un observatoire supplémentaire pour savoir que ces conditions de travail se détériorent et que certaines directions d'EPLEFPA profitent de cette inaction pour proposer des "protocoles locaux" moins disants.

Le protocole de 1998 prévoit, dans chaque région, une fois par an, l'obligation de la tenue d'une commission régionale de suivi du protocole afin que celle-ci puisse dresser un bilan des conditions de travail des agents en fonction dans les CFPPA et CFA et élaborer des propositions d'amélioration du dispositif de gestion. Depuis plus de trois ans, cette commission ne s'est pas réunie dans la Région Centre Val de Loire, malgré les demandes répétées des représentants des personnels.

La DRAAF s'est enfin engagée à tenir cette commission d'ici la fin de l'année scolaire. Nous serons évidemment attentifs au respect de cet engagement, d'autant plus dans le contexte de la **grève des examens** des agents des CFA-CFPPA et de l'**action collective à Paris du 28 juin**, grève et action pour qu'enfin cesse le mépris de l'administration à l'encontre de ces agents essentiels pour un service public de l'apprentissage et de la formation pour adultes.